

Communiqué de presse – Paris – Le 22 mai 2025

Paris Habitat et la ville de Paris facilitent l'accès aux droits des locataires avec le dispositif "Vos droits en direct"

Ce jeudi 22 mai, Paris Habitat a souhaité aux côtés de la Ville de Paris, mettre en lumière son dispositif « Vos droits en direct ». Il permet aux locataires qui pourraient prétendre à des prestations sociales mais qui n'en font pas la demande, d'ouvrir leurs droits en direct et au pied de leur résidence.

Un dispositif de proximité pour lutter contre le non-recours aux aides sociales

Un locataire sur trois est en situation de non-recours aux aides au logement de la Caisse d'allocations familiales (CAF), l'Allocation au logement (AL) par exemple ou l'Aide personnalisée au logement (APL). Et parmi les seniors âgés de 65 ans et plus, 40% d'entre eux sont en non-recours aux APL et aux AL.

Face à ce constat, Paris Habitat accompagne les locataires à faire valoir leurs droits, seniors mais aussi personnes isolées et familles monoparentales. L'objectif est de proposer des permanences régulières au plus proche du domicile des locataires, pour simplifier leur accès aux droits, lutter contre les causes du non-recours et permettre l'ouverture des droits de la manière la plus instantanée possible.

Pour cela, l'Office prend part à l'expérimentation « Territoires zéro non-recours » lancée par l'Etat et déployé par la Ville de Paris pendant trois ans, dans les quartiers des 10^e, 11^e, 13^e, 19^e et 20^e arrondissements, avec la mobilisation de l'ensemble des acteurs de terrains de la Ville de Paris. Ces territoires représentent pour l'Office près de 25 000 locataires et plus de 10 400 logements. C'est là, que Paris Habitat a souhaité développer ce dispositif innovant qui repose sur plusieurs axes.

Aller vers les locataires : une réponse immédiate et personnalisée

L'objectif est de proposer une réponse en très grande proximité, au pied de la résidence. Il s'agit aussi d'aller vers les locataires par le biais d'un porte-à-porte dans le cadre d'une convention avec l'association « 13 Avenir ». Celle-ci favorise la rencontre de locataires afin de les informer de la présence du dispositif et les aide à rassembler les documents administratifs nécessaires pour l'étude de leurs droits. Troisième axe de ce dispositif : la proposition d'une évaluation des droits à 360 degrés pour permettre une ouverture des droits en direct. Permise grâce au partenariat avec la Ville de Paris et la mairie du 13^e arrondissement, la Maison des Solidarités du 13^e et les agents d'accès aux droits, cette évaluation étudie l'ensemble des droits. Cela peut concerner les aides facultatives de la Ville de Paris mais aussi des prestations à domicile, des aides comme la mutuelle solidaire.

Paris Habitat a souhaité lancer ce dispositif au sein de son agence de proximité Bédier (13^e), située au cœur de son patrimoine de la Porte de Vitry. Pouvant compter sur la mobilisation des collaborateurs, ce dispositif lancé le 10 avril dernier et qui vit sa seconde édition ce 22 mai, repose sur son instantanéité. Celle-ci contribue à rompre ce sentiment de découragement, de complexité des démarches pour des locataires socialement fragilisés.

Ce dispositif prolonge la stratégie d'accompagnement individuel des locataires développée par l'Office. Ses équipes de proximité sont déjà des interlocuteurs privilégiés pour les locataires. Les conseillères de gestion locative aident en effet à réaliser les demandes d'aide au logement auprès de la CAF et peuvent orienter les locataires vers d'autres aides possibles. Les conseillères sociales accompagnent les locataires qui rencontrent des difficultés pour leur permettre de se maintenir dans leur logement. Ces équipes ont un rôle essentiel en matière d'accès aux aides et de mobilisation des partenaires associatifs et institutionnels.

Cécile Belard du Plantys, directrice générale de Paris Habitat :

« La qualité de service constitue le premier devoir de Paris Habitat. Elle repose à la fois sur notre présence forte en proximité et sur un accompagnement fin de ceux dont la vie est parfois plus difficile. Le dispositif Vos droits en direct s'inscrit pleinement dans cette mission. Il a pour objectif d'aller au-devant des locataires pour lever les freins à l'accès au droit facilitant l'accès à l'information et simplifiant les démarches de recours au droit. »



Contact presse

David Brzoska - david.brzoska@agence-arene.fr - 07 86 26 46 12

A propos :

Le groupe Paris Habitat est un acteur majeur du logement social en Île-de-France, présent dans 54 communes et 4 départements. L'Office gère un patrimoine de 126 000 logements et loge 286 500 habitants. Au quotidien, l'expertise et l'investissement de ses 2 800 collaborateurs favorisent une approche sans cesse renouvelée et adaptée du logement social tant sur le plan urbain que sur celui des services et de l'accompagnement des locataires. L'Habitation confortable est l'une des deux filiales de l'Office, spécialisée dans la gestion des résidences collectives.